

Quelle est notre relation avec la faune sauvage dite « nuisible » ?

Compte rendu du débat
dans le cadre d'une visite "Refuges LPO"
28 avril 2013

Malgré la fraîcheur, nous étions une bonne vingtaine à Belfort de Quercy pour visiter le terrain refuge d'Anne Kimmel. Tous captivés par la magie de ce lieu boisé où se succèdent sources, ruisseaux et étangs. Ensemble, nous avons trouvé les noms d'orchidées, identifié les chants d'oiseaux, évoqué les particularités de plantes comme le cresson d'eau, la cardère et la succise. L'après-midi était dédié au débat sur la biodiversité sauvage, celle qui se cache de notre regard, les petits mammifères discrets, souvent nocturnes et classés « nuisibles ».

En présence de Julie Delfour, nous avons parlé de ces animaux sauvages en lien avec nos refuges. *Comment intervenir sur nos terrains pour ne pas perturber cette belle biodiversité ? Quelle est notre relation avec la faune sauvage dite « nuisible » ? Que peut-on faire pour la protéger ?*

Julie Delfour est ethno-zoologue. Elle a écrit une dizaine d'ouvrages sur les animaux sauvages et s'intéresse particulièrement à l'interaction entre cette faune et les êtres humains. Selon elle, certains animaux, passés au filtre de notre regard posé sur la nature, sont devenus des « bêtes noires » inquiétantes, classées par conséquent « nuisibles » et impitoyablement traquées. Or de nombreuses espèces auxquelles nous offrons un refuge figurent sur des listes officielles de « nuisibles » (cf1). Comment notre regard et nos actions sont-elles influencées par ce classement ? Cela veut-t-il dire que nous ne devrions plus accueillir la pie bavarde, l'étourneau sansonnet, le renard ? Peut-on encore aimer cette faune sauvage, officiellement condamnée ? Y a-t-il des solutions pour cohabiter autrement ?

Ces questions ont été abordées avec les personnes présentes lors d'un débat très animé. Cet article présente une synthèse des opinions exprimées.

La notion de nuisible : un regard négatif et trop général.

Selon Julie Delfour, la faune est arbitrairement divisée, selon des critères humains, en deux catégories : les « utiles » et les « nuisibles ». Les animaux dits « nuisibles » sont associés à des images évoquant le désordre, la saleté et le danger. On les dit capables uniquement d'abîmer nos cultures et de provoquer des risques sanitaires. Les espèces dites « nuisibles » sont la plupart des petits mammifères qu'on ne voit que rarement. On connaît donc mal leurs comportements. Cela incite à l'obscurantisme et renforce des sentiments hostiles comme la peur ou l'impuissance.

En outre, on dénie aux animaux dits « nuisibles » toute qualité positive. Par exemple, on voit dans le renard une menace pour les poulaillers alors qu'il est aussi un allié en cas de prolifération des campagnols.

En agriculture, un insecte est dit « nuisible » quand il a pour plante hôte un légume ou un fruit cultivés. Mais le pourcentage de perte est fortement lié aux pratiques culturales ; en monoculture par exemple, il est très élevé car il n’y a plus de prédateurs naturels. En plus, cela ne signifie pas que l’espèce est « nuisible » partout. Par exemple, la chenille de Piéride de Chou s’attaque en effet aux choux, mais elle vit sur quasiment toutes les plantes de la famille de crucifères. Et là, elle est indispensable dans la chaîne alimentaire, notamment pour les oiseaux. Si on ne spécifie pas où et quand cette chenille peut provoquer des dégâts, où et quand elle joue un rôle positif, on risque une « extermination aveugle et systématique » sur des arguments irrationnels.

Changer notre regard et nos jugements

Selon Julie Delfour, le classement des espèces en deux catégories arbitraires, « utiles » et « nuisibles », nous éloigne d’une vision de la nature où les espèces sont interdépendantes et chaque chose a sa place. Le débat nous a montré que nous avons tendance à appliquer cette division (bon / mauvais) à tous les animaux, mammifères, oiseaux, insectes, qu’ils soient inscrits ou non sur les listes officielles de nuisibles.

Et pourtant, on peut poser la question autrement : que nous apporte la guêpe, la martre, la chauve-souris ?

Prenons un exemple : une chauve-souris (espèce protégée) mange en une nuit entre 2000 et 3000 moustiques. Elle est précieuse et sans danger, contrairement aux insecticides chimiques que nous pulvérisons dans nos maisons.

Pour la plupart des espèces, on en ignore encore l’utilité, la fonction. En fait, nous savons vraiment peu de choses sur l’interaction des organismes vivants dans la nature, ce qui devrait nous inciter à plus de modestie et de nuances dans nos jugements.

Déséquilibres en cascade

Dès l’enfance, nous apprenons avec ce mot nuisible que la nature est hostile, qu’elle est notre pire ennemi. Et pourtant, nous en faisons partie ! Autre exemple : notre réflexe est de nous méfier des mares, car s’y développent les larves de mouches et de moustiques. Mais les poissons, les grenouilles, les oiseaux sont leurs prédateurs naturels. Il suffit d’observer comment l’équilibre s’installe peu à peu et sans notre intervention.

Si les enfants n’apprennent pas le fonctionnement de la nature, ils ne vont pas supporter les animaux sauvages ou les insectes, à l’image des adultes qui se défendent contre les attaques et les maladies, d’ailleurs souvent imaginaires, à grands coups d’insecticides, de fongicides et d’herbicides. Ironiquement, on trouve tous ces produits toxiques « pour se défendre » au rayon « nature » de grandes surfaces.

Même les espèces protégées en souffrent

Ainsi, nous engendrons des déséquilibres en cascade. Actuellement, la plupart des espèces (sauf les dites “opportunistes”) sont en déclin par l’urbanisation et la façon dont on gère la nature depuis les cinquante dernières années. De surcroît, les échanges commerciaux d’un bout du monde à l’autre, créent sans arrêt de nouveaux « problèmes » à gérer, comme les espèces invasives : frelon asiatique, coccinelle asiatique, grenouille américaine, écureuil gris, ragondin, etc. Ces espèces ont été

introduites en Europe, par négligence ou volontairement. Depuis nous essayons de restaurer l'ordre ancien ou de limiter les dégâts avec des méthodes non sélectives. Mêmes les animaux protégés souffrent de cette approche parce que, pour la plupart, les gens sont mal informés et ne savent pas distinguer les (sous) espèces. Dans des pièges pour frelons asiatiques, fabriqués de façon approximative par « le grand public », périssent toutes sortes d'insectes pollinisateurs précieux pour nos cultures et nos potagers.

Autre exemple donné pendant le débat : des chouettes ont été tuées parce qu'on les soupçonnait de manger les œufs de canes colvert. Ces oiseaux de nuit sont pourtant une espèce protégée par la loi.

Indirectement, certains dommages, s'ils ne sont pas reconnus, (attaques de volailles élevées en plein air par exemple) peuvent induire des actes illégaux comme l'empoisonnement. Celui-ci est pire que le piégeage car il est non-sélectif et peut même, par le biais de la chaîne alimentaire, occasionner des dommages collatéraux.

Vers une approche culturelle différente

Quand nous parlons de la nature comme dangereuse, comme notre pire ennemi, nous éprouvons le besoin d'être défendus. Et ceux qui nous sauvent deviennent nos héros. Il a été observé pendant le débat que le langage utilisé dans la législation, dans les revues de chasse et de piégeage, s'inspire du vocabulaire de guerre : détruire (au lieu de tuer), combattre, éliminer, éradiquer, etc.

Les personnes présentes ne souhaitent pas que la faune sauvage soit considérée comme "une mauvaise herbe à arracher avec la racine". Les participants ne se retrouvent pas dans cette vision egocentrique et arrogante d'une humanité qui maîtrise et domine tout - l'être humain plus fort que la nature. Ni dans une vision dans laquelle toutes les espèces doivent, pour avoir le droit de vivre, justifier de leur rentabilité et de leur utilité.

Quelle relation entre nuisibles et chasse ?

Les chasseurs représentent 2% de la population française. Si l'on ajoute les sympathisants et les indifférents, le pourcentage est plus important. Sinon la situation aurait évolué depuis longtemps. Mais nulle part en Europe, la chasse est si peu régulée. Dans certains départements français, elle est même autorisée 7 jours sur 7. Au total, ce sont 91 espèces chassables et des périodes autorisées pour les chasser qui sont plus longues que partout ailleurs en Europe.

En ce qui concerne les espèces classées "nuisibles", les modalités de destruction de ces animaux sont si nombreuses et si complexes, qu'elles sont difficiles à appliquer par les piégeurs et difficiles à contrôler par l'ONCFS.

Les législations sont-elles justes ?

Entre l'époque où se sont construites ces représentations très négatives de la faune sauvage et aujourd'hui, la situation a beaucoup changé en Europe : nous disposons d'une nourriture abondante, les espaces naturels et sauvages sont en forte diminution et nous

commençons à comprendre un peu mieux la complexité des interactions entre espèces dans les milieux naturels. On peut donc se demander pourquoi la loi évolue si peu ?

Cet immobilisme peut s'expliquer par l'existence des fédérations départementales de chasse avec cotisation obligatoire. En lien avec les préfetures, elles établissent la liste des nuisibles et ne souhaitent pas remettre en cause leur relation à la faune sauvage. Grâce à cette organisation et ce financement, les chasseurs sont bien représentés dans les instances nationales. Depuis mars 2010, ils peuvent intervenir dans les classes pour contribuer à l'éducation au développement durable et ce droit, très contesté, témoigne de leur influence. En face d'eux, se trouvent des naturalistes, spécialistes dans divers domaines, et des associations de protection de nature et de la faune sauvage.

En France, ces organisations ont peu d'adhérents, comparées aux autres pays européens. En conséquence, chez nos voisins s'instaure un meilleur équilibre qui intègre les nouvelles idées et évolutions de la société. (cf3. Tableau membres associations dans 4 pays européens).

Plan de gestion avec des pratiques respectueuses

Bien évidemment, il y aura toujours besoin de plan de gestion pour la faune sauvage. Comment le faire bien est la question à se poser. Les pays voisins de la France peuvent apporter de bonnes références concernant la régulation de certaines espèces ou l'intégration de nouvelles, comme le loup ou le lynx. En tout cas, cela demande toujours une bonne communication et des formations pour que cela soit fait de la meilleure façon possible.

Par exemple, lorsqu'un piégeage est pratiqué comme dans ce refuge pour limiter la population de ragondins, il requiert impérativement une pratique respectueuse et des connaissances spécifiques. Sinon, le résultat peut être pire que le problème : opération réussie, patient décédé... Comme cette loutre retrouvée morte de faim dans un piègeage sur les bords d'une rivière dans le Lot.

Un spécimen d'une espèce animale sauvage peut être localement à l'origine de dégâts et, en l'absence de solution, sa mise à mort peut être la solution au problème sans pour autant que l'espèce dans sa totalité ne soit classée nuisible. Ex : un renard qui arrive à s'introduire dans un élevage malgré les clôtures peut être piégé sans que pour autant tous les autres renards qui se nourrissent de campagnols dans les nombreuses prairies en zone d'élevage ne soient, eux, considérés comme « nuisibles » alors même qu'ils sont utiles à l'agriculture...

Suivi des populations indispensable

Un autre point important à signaler : les données sur le suivi des populations sont insuffisantes, ce qui est pourtant indispensable à une gestion appropriée de la faune sauvage. Pour conclure, le classement d'un animal en « nuisible » le condamne à une destruction systématique et sans discernement. Et cette approche nous prive de la bonne compréhension de son mode de vie, de ses besoins et de son rôle dans l'équilibre global de la nature. Nous sommes tous perdants ; l'animal, la nature et nous, êtres humains. Il serait possible que la chasse soit réglementée, comme dans d'autres pays d'Europe, par une loi qui concerne la gestion de la faune et la flore sauvage, avec un meilleur équilibre dans les commissions entre représentants des institutions,

représentants d'associations pour la défense de la nature, spécialistes naturalistes, agriculteurs, forestiers, chasseurs et piégeurs.

Une collaboration avec la nature est possible

Il y a des alternatives qui montrent qu'une cohabitation et même une collaboration avec la faune sauvage est bien possible. Plusieurs personnes ont mentionné l'expérience de ce pisciculteur qui a su faire cohabiter son élevage de truites avec une famille de loutres. De même, il y a des techniques agricoles alternatives qui donnent des meilleurs résultats à moindres coûts économiques et environnementaux. Par exemple, la permaculture qui propose une approche de l'agriculture dans laquelle les espèces vivantes travaillent en partenariat avec l'homme. Ensemble, ils créent un équilibre naturel, sain et riche. D'autres idées et suggestions, mentionnés pour accueillir la faune sauvage dans nos jardins refuges, sont décrites dans un tableau (cf2).

L'espoir pour la faune sauvage

Y'a-t-il encore de l'espoir pour la faune sauvage (mammifères, oiseaux, insectes) qui souffrent de nombreuses menaces : l'urbanisation, l'agriculture intensive, l'usage massif de pesticides autant chez les agriculteurs que chez les jardiniers amateurs, la chasse, le piégeage, le trafic routier ? Sur cette question, les opinions étaient partagées. Selon certains, la crise va empirer la situation. Selon d'autres, la crise va accélérer la prise de conscience que nos choix de société épuisent et stérilisent la terre. De plus en plus de personnes souhaitent une transition de la société et une agriculture qui insiste sur le rôle positif de la biodiversité. Cela rend optimiste, même si c'est encore marginal et que l'on constate que l'enseignement agricole et les institutions tardent à suivre cette tendance.

Conclusions de débat

On ne devrait plus parler d'espèces « nuisibles », car cela alimente la peur d'une nature sauvage. Il faudrait abandonner ce vocabulaire de guerre et d'extermination pour un discours plus doux, plus nuancé. Plusieurs personnes ont insisté sur l'importance de l'éducation. C'est un lieu privilégié pour créer une autre relation avec la nature, parler de ses qualités, sa poésie, ses secrets, son fonctionnement. Dès leur très jeune âge, les enfants sont sensibles à la nature sous toutes ses formes. Ils n'en ont pas peur. On peut leur apprendre à observer, à toucher et à approcher la nature dans la confiance.

Un grand merci aux participants : Anne Kimmel pour nous avoir accueilli, l'invitée Julie Delfour qui a écrit sa thèse sur « Le partage des territoires entre hommes et petits carnivores dits "nuisibles", Coline et Vincent venus de l'Aveyron, les nombreux membres du LPO Lot dont Noëlle Brune, auteur du dossier « Pourquoi certaines espèces animales sont classées nuisibles ? » et Jean-Christophe Boisguérin de ONCFS.

Par : Tineke Aarts (membre CA du LPO Lot et du Jardin Bourian à Dégagnac) et Anne Kimmel pour la relecture et de nombreux échanges aussi animés que le débat de dimanche dernier.

CF 1

Pour une bonne compréhension :

- en période de chasse, certaines espèces sont classées « gibier » et sont alors chassées, on parle d'un animal sauvage comme gibier.
 - hors cette période de chasse, certaines espèces sont classées « nuisibles » et peuvent alors être piégées ou « détruites à tir », on parle d'un animal sauvage comme nuisible.
- L'Arrêté du 2 août 2012, modifié par l'Arrêté du 4 avril 2013, pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, fixe la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles.

Liste des nuisibles dans le département du Lot

Rappelons que dans le Lot, les espèces classées nuisibles sont à ce jour le Ragondin, le Rat musqué, le Renard, et sous certaines conditions, la Pie bavarde, l'Etourneau sansonnet et la Fouine.

<http://www.oncfs.gouv.fr/Textes-juridiques-relatifs-a-la-chasse-ru291/Arrete-2-aout-2012-tableau-departemental-nuisibles-ar1339-tableau>

CF 2 Tableau

SUGGESTIONS ET IDEES QUI FAVORISENT LA BIODIVERSITE DANS NOS REFUGES :

Actions qu'on peut facilement mettre en œuvre :

- même à la campagne, la nature est devenue trop « propre » et manque d'abris. Installer donc des nichoirs à petits passereaux, points d'eau à amphibiens, hôtels à insectes, abris à gliridés, gîtes à chauve-souris, vieilles tuiles canal renversées pour les escargots, compost à larves de coléoptères, tas de sables pour ponte de reptiles, nids ou abris à hérissons...
- laisser une planche dans les abreuvoirs à chevaux ou bovins pour éviter les noyades d'écureuils...

Echanger sur bons gestes de jardinage :

- recréer dans nos jardins des habitats favorables avec des mares, des rocailles...
- garder des friches, des vieux arbres creux, des bocages et des haies. Favoriser les espèces qui s'y installent spontanément et les plantes indigènes. Fauche tardive des prairies, pastoralisme...
- expliquer et partager des bons exemples : comment peut-on nous-mêmes limiter les dégâts causés par la faune sauvage (idées pour protéger les poulaillers et les potagers)

D'autres idées retenues :

- échanger sur les nouvelles techniques culturales qui intègrent le rôle positif de la biodiversité (agroforesterie, permaculture, BRF, jardinage sans travail du sol, semis direct, etc.). Insister sur le fait que la chaîne alimentaire commence avec une terre vivante...
- observer par nous-mêmes, échanger sur nos propres expériences et bonnes pratiques
- adhérer aux initiatives et associations qui protègent la nature, pour soutenir leur action et faire contrepoids ; insister pour que ces organisations communiquent vers le

CF 3

PAYS / ORGANISATIONS	MEMBRES
FRANCE 65 MILLION HABITANTS	
WWF (données 2009)	160.000
LPO (données 2012)	44.000
Chasseurs ayant permis	1.200.000
UK 63 MILLION HABITANTS	
WWF (données 2009)	+ 500.000
RSPB Bird Protection (données 2011) Protection oiseaux	+ 1.000.000
Chasseurs ayant permis	1.000.000
PAYS-BAS 17 MILLION HABITANTS	
WWF (données 2009)	910.000
Vogelbescherming (données 2009) Protection oiseaux	152.000
Chasseurs ayant permis	28.000
ALLEMAGNE 82 MILLION HABITANTS	
WWF (données 2012)	450.000
Der Bund (données 2012) Protection oiseaux	480.000
Chasseurs ayant permis	351.000